

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 20 JUIN 2026

ARRETE N° 46/2026

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
LE MARDI 23 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de Villiers sur Morin

VU le Code de l'Education, notamment son article L.212.4 qui dispose que « la commune a la charge des écoles publiques »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L2212-2 ;

VU l'absence de climatisation dans l'ensemble de l'école élémentaire « Patrick Thémereau » ;

VU le bulletin météorologique plaçant le département en vigilance canicule extrême à partir du 21 juin 2026 à 12h00 ;

CONSIDERANT qu'en sa qualité de propriétaire des locaux des écoles, le Maire est ainsi tenu de garantir que les bâtiments affectés au service public de l'éducation présentent les garanties propres à assurer la sécurité des personnes qu'elles accueillent (élèves, enseignants, agents communaux).

CONSIDERANT l'impossibilité d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, dans les classes d'élémentaire le mardi 23 juin 2026.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'école élémentaire « Patrick THEMEREAU sera fermée à l'accueil des élèves le mardi 23 juin 2026.

Article 2 : La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

Article 3 : Cette décision induit également que la commune ne facturera pas aux familles les services périscolaires à cette date.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Les Directeurs des écoles,
- L'inspection académique de Seine et Marne,

Fait à Villiers sur Morin, le 20 juin 2026

Publié le 20 juin 2026

Notifié le 20 juin 2026

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 mars 1982 modifié)

Mme le Maire,

Caroline AULIAC

